# Annexe B : Inspection mensuelle détaillée

## À remplir une fois par mois.

Inscrivez toute réparation requise ou tout nouveau problème dans la section des commentaires et veillez à ce que toute réparation requise soit aussi consignée dans le registre des réparations. N’oubliez pas d’ajouter des éléments saisonniers s’il y a lieu.

[Supprimer les éléments qui ne s’appliquent pas et ajouter les éléments propres au centre]

| Mois et année : | | O / N | Problèmes décelés / Réparations requises |
| --- | --- | --- | --- |
| Ouverture et fermeture faciles de la barrière; verrou en bon état | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Clôture en bon état; aucune pièce tranchante ou manquante ni aucun creux ou trou | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Fondations non exposées (béton, bois ou acier) | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Surface égale ne présentant ni trou ni risque de trébuchement | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Drain non bouché et aucune accumulation d’eau | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Aucun dommage ni acte de vandalisme | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Bois exempt de fissures d‘une largeur de plus de 2 cm (¾ po) Aucun bord rugueux ni éclat de bois | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Jardins entretenus | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Aucun élément saillant comme des vis ou des clous dépassant des surfaces | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Structure de jeu exempte de bords tranchants, de risques de coincement, de quincaillerie lâche ou manquante et (ou) de rouille | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Bac à sable suffisamment rempli | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Aire de rangement propre et organisée | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Matériel brisé retiré (p. ex., bicyclettes, chariots et jouets pour le sable) | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Obligations saisonnières remplies | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Liste de vérification quotidienne remplie et contrôlée | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Les blessures et les accidents ont été évalués afin d’évaluer toute forme de tendance. | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Des mesures correctives ont été prises pour répondre à toute tendance d’accident ou de blessure. | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| [insérer un élément propre au centre] | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| [insérer un élément propre au centre] | | Choisir un élément. | Cliquer ici pour saisir du texte. |
| Commentaires / Réparations requises  (initiales et date) | Cliquer ici pour saisir du texte | | |
| Mesures visant à régler les problèmes décelés  (initiales et date) | Cliquer ici pour saisir du texte. | | |

### Éléments saisonniers (à ajouter à la liste s’il y a lieu) :

#### Automne / hiver

* Tuyaux d’arrosage débranchés et entreposés pour la saison froide
* Végétaux morts retirés
* Bac à sable inspecté, couvert et sécurisé pour la saison froide
* Fournitures hivernales achetées (p. ex., sel)
* Service de déneigement confirmé
* Voies de passage exemptes de glace et de neige et recouvertes de sel au besoin
* Aucun risque de chute de morceaux de glace ni de glaçons

#### Printemps / été

* Fournitures hivernales entreposées (p. ex., sel) pour la saison chaude
* Sable râtelé et réapprovisionné au besoin
* Voies de passage nettoyées et exemptes de débris
* Surfaces entièrement exemptes de feuilles et d’autres débris
* Arbres et arbustes taillés
* Tuyaux d’arrosage branchés, en bon état et fonctionnels
* Jardin entretenu et désherbé
* Surface exempte de débris et d’excès de sable

**Avis de non-responsabilité** Le présent document est un modèle préparé pour aider les titulaires de permis à comprendre leurs obligations en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d’enfants et la petite enfance* (LGEPE) et du Règlement de l’Ontario 137/15.  Il incombe au titulaire du permis de s'assurer que les renseignements figurant dans le présent document sont modifiés de façon appropriée afin de tenir compte de la situation personnelle et des besoins de chaque enfant fréquentant le centre de garde qu'il exploite.

Veuillez prendre note que le présent document ne constitue pas un conseil juridique et ne devrait pas être invoqué comme tel. Les renseignements fournis dans le présent document n’ont aucune incidence sur le pouvoir du ministère relativement à l’application de la LGEPE et de ses règlements. Le personnel du ministère continuera d’appliquer de telles lois en se fondant sur les faits qui leur seront présentés dans le cadre d’une inspection ou d’une enquête.

Il incombe au titulaire du permis de se conformer à toutes les lois applicables. Les titulaires de permis qui ont besoin d’aide pour interpréter la législation et pour la mettre en application peuvent consulter un avocat.